

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6886	Société : R.A.M	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : Rekruteur
Nom & Prénom : SOUAI ABDELLAH		
Date de naissance : 23.05.1957		
Adresse : lot Hassiba Hassania int 3 étg 3 ap 4B El ouïfa CASA		
Tél. : 0667045714	Total des frais engagés : 130, + 256,80. Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin : H. HAKANI	
Date de consultation : 11/11/2022	Age : 60
Nom et prénom du malade : SAID BOUCHAIB	
Lien de parenté : Lui-même	
Nature de la maladie : Maladie chronique	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Accident de conduite	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca**

Signature de l'adhérent(e) : **SAID BOUCHAIB**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/11/2012	Docteur Assaad Bouchair Médecin Général Assalam 1 App 94 El oufia 06 30 74 97 97	Assaad Bouchair Médecin Général Assalam 1 App 94 El oufia 06 30 74 97 97	130,00 DT	Docteur ASSAAD BOUCHAIR Médecine Générale Assalam 1 Permis de conduire 06 30 74 97 97

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Massira Hassania Dr.Laila HAOZIR Lia Massira Hassania Rue 6 -Oulfa Casablanca - Tel: 05 22 89 57 77	25/10/2022	226.80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

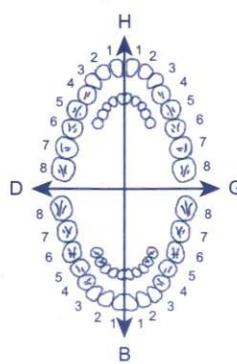
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remplacement, adjonction]

ctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ASSAD Bouchaib

* Médecine générale

* Diplôme universitaire de diabétologie et nutrition de l'Université de bordeaux (France)

* Certificat universitaire d'Echographie

* Diplôme universitaire de médecine

du sport de l'Université de Nice (france)

* EX Médecin Chef des Services des Urgences

* Médecin de la santé publique



الدكتور أسد بوشعيب

الطب العام

* دبلوم جامعي في أمراض السكري والتغذية

* من جامعة بوردو بفرنسا

شهادة جامعية في الفحص بالصدى

* دبلوم جامعي في الطب الرياضي من جامعة

نيس بفرنسا

طبيب رئيسي سابق بقسم المستعجلات

* طبيب معتمد من طرف وزارة الصحة

* الفحص الطبي / رخصة السيارة



25/11/2022

BOUDAD KITAD JA

73,70

Azix 500

1 sachet x 3g

22,80 -

Bronchokon 80

EE

165 3x

Rhumix 500

27

1 sachet x 3g

Voltarène 50

25,70 -

Rennic ch

73,50

1423x

Apixol 40C

1 sachet x 25

LOT:1149
PER:12/23
PPV:22,90DH

Pharmacie Massira Hassania
MAOUZIR - Oulfa

Rhumix®
Boîte de 10 sachets

P.P.V : 22,00 DH
118000 191032

LOT: M21 089
EXP: MAY 2024
PPV: 27,00 DH

25,70

Visite médi
Imm 3 GH 2

LOT: 220531
PER: 07/2025
PPC: 79,50dh

06 30 74 97 97 - الشقة (49) السلام حي الليمون (1) الألفة البيضاء الهاتف :

Immeuble N°3, GH 2 Appartement N°94, Assalam 1 Oulfa - Casablanca